

PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : ZA13236368

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL	
Contrôle technique périodique		16/09/2026		26004199	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
Défavorable pour défaillances majeures		DEFAILLANCES MAJEURES : 0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible (AR) 3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs (AV) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (D, G) 4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse (G, D) 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse (G, D) 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARG, G) 4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AVG) 6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures (G) 8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement DEFAILLANCES MINEURES : 1.1.13.d.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Faisceau électrique du témoin d'usure déconnecté ou détérioré (AVG) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé (AVG, AVD) 3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement 4.5.1.c.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Mauvaise fixation (AVG) 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (D) 4.18.1.b.1. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION : Source lumineuse ou glace défectueuses (C) 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou Attention il existe une suite à cette page du procès verbal			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ					
15/11/2026					
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE					
Contre-visite					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÉMENT : S031Z207					
(9) RAISON SOCIALE : EURL GRATENTOUR AUTO-BILAN					
(3) COORDONNÉES : ZAC DE LA GRAVETTE 11 B RUE DE LA GRAVETTE 31150 GRATENTOUR					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÉMENT : 031Z1569					
SIGNATURE :					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1 ^{ère} mise en circulation					
GE-767-BV (F) 12/01/2022 12/01/2022					
Marque Désignation commerciale					
RENAULT MASTER					
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre					
VF6VF000568375146 N1 VASP					
Type/CNIT Énergie					
VF FM 00A16DU023D3T0 GO					
Document(s) présenté(s)					
Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ					
112063					
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE					
PROCÈS-VERBAL N° : DATE :					
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :					

GE-767-BV

CT : 15/11/2026

N° d'agrément : S031Z207

N° de série : VF6VF000568375146

N° d'imprimé : ZA13236368

S031Z207
26004199
XXXXXXX

N° d'imprimé : **ZA13236369**

N° d'imprimé :ZA13236369